

ASSOCIATION « LES ARCHERS DES PAYS DE L'ADOUR »  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 DECEMBRE 2018  
PROCES-VERBAL

---

**Présents : Jacques Alvarez, Serge Lescartreyres, Cécile Lescartreyres, Alain Damato, Muriel Bottoli, Maylis Lecat, Frédéric Lachartre**

**Excusés : Stéphane Montolieu, Pascal Simon**

**Mandats : Montolieu → Alvarez**

**Ordre du jour**

- COOPTATION DU REMPLAÇANT DE JEFF CUENCA ET POSSIBLE DESIGNATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT
- POINT FINANCIER ET RELANCE DE LA CAMPAGNE DE SPONSORING
- ORGANISATION DU REPAS ASSOCIATIF DE FIN OU DE DEBUT D'ANNEE
- POINT SUR LES TRAVAUX REALISES ET ECHEANCIER DES TACHES A VENIR
- LES CONCOURS 2019 ET LES PERSPECTIVES D'ANIMATION DU 1ER TRIMESTRE
- QUESTIONS DIVERSES

**Le quorum étant réuni** (6 membres sur 8 administrateurs – Mr. Cuenca étant démissionnaire et son remplaçant pas encore coopté), **le Président ouvre la séance.**

**1<sup>er</sup> point : COOPTATION DU REMPLAÇANT DE JEFF CUENCA ET POSSIBLE DESIGNATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT**

Jeff Cuenca, membre du Conseil d'Administration, n'a pas souhaité pour des raisons personnelles renouveler son adhésion aux Archers des Pays de l'Adour, il n'est donc plus membre de notre association.

Il convient donc aujourd'hui de le remplacer au Conseil d'Administration.

Comme le stipule un des alinéas de l'article 6 de nos statuts, nous pouvons procéder à ce remplacement par cooptation.

Après que nous en ayons averti les membres du CA en position de se présenter (« être membre de l'association depuis au moins un an et à jour de ses cotisations » art.6 des statuts), nous avons reçu une candidature, celle de Frédéric Lachartre ; qui d'ailleurs est présent à cette réunion pour nous présenter sa candidature.

**Décision du Conseil d'Administration : Frédéric Lachartre est coopté pour siéger au Conseil d'Administration des Archers des Pays de l'Adour à l'unanimité des votants.**

Sa nomination au Conseil d'Administration devra être confirmée par la prochaine assemblée générale, son mandat prendra fin à la date de fin de celui de la personne qu'il remplace.

Jeff Cuenca occupait le poste de vice-président de l'association, se pose la question de la nomination ou non par le Bureau d'un nouveau (elle) vice-président(e), le poste de vice-président n'étant pas une obligation statutaire mais une possibilité.

Eléments de discussion :

Malgré l'appel à candidature joint à la convocation au CA, nous n'avons reçu aucune candidature et aucune candidature n'est émise au cours la séance

**Décision du Conseil d'Administration :**

**Le Conseil d'Administration prend acte de cette absence de candidature, le poste de Vice-Président restera vacant.**

## 2<sup>ème</sup> point : POINT FINANCIER ET RELANCE DE LA CAMPAGNE DE SPONSORING

A ce jour et après la campagne d'adhésions 2018/2019, **nous avons en banque la somme 5 400 €.**

### **Point sur les adhésions pour la saison 2018/2019 :**

Nous sommes aujourd'hui 39 adhérents, **26 hommes / 13 femmes**, originaires d'Heugas et de 18 autres communes avoisinantes.

Dont

- 7 archers et archères mineurs(es) (ce qui nous fait très plaisir, ce sont les jeunes qui prépareront l'avenir de notre club),
- 25 archers et archères entre 18 et 60 ans,
- 7 archers de plus de 60 ans

A noter que le membre qui avait fait un apport avec droit de reprise de 1 000 € a fait jouer ce droit de reprise à son départ de l'association.

Il est important de rappeler que de cette somme, il convient de retirer les montants mis en réserve lors de l'AGO 2017 :

- La dotation aux amortissements inscrite au bilan 2017, soit 1 000 €
- La dotation en réserves diverses (affectation du résultat 2017), soit 931 €

Comme nous l'avons décidé lors d'un précédent CA, il convient d'ouvrir un Livret A afin d'isoler ces sommes **des fonds courants qui se montent donc à ce jour à 3 469 €.**

Sachant qu'il nous reste à percevoir quelques 200 € de notre participation au repas des fêtes de Heugas.

Sachant que nous avons encore des investissements à réaliser (renouveler les arcs défilants, créer le parcours carte, remplacer certaines cibles, acheter des filets de protection) la question se pose de relancer une campagne de sponsoring.

Si nous décidons de le faire, il nous faudra chiffrer exactement le coût des investissements à réaliser et mobiliser l'ensemble des membres de l'association pour mener à bien cette campagne.

Eléments de discussion :

Quelques échanges sur les équipements à acheter et sur les priorités

### **Décision du Conseil d'Administration :**

**Il est décidé à l'unanimité des votants de réaliser une nouvelle campagne de sponsoring et pour ce faire de monter un nouveau budget d'investissement.**

**Le CA informera l'ensemble des membres de l'association de cette décision afin de les associer à la campagne de sponsoring.**

## 3<sup>ème</sup> point : ORGANISATION DU REPAS ASSOCIATIF DE FIN OU DE DEBUT D'ANNEE

Comme l'année dernière, il est proposé d'organiser un repas associatif de fin ou de début d'année pour réunir l'ensemble des membres et leurs proches dans un moment convivial et festif.

Au regard du calendrier, il paraît difficile d'organiser ce repas avant la fin de l'année, il est donc proposé de l'organiser dans la deuxième quinzaine de janvier (voir les possibilités de réserver une salle sur Heugas).

Afin de donner à cette occasion une dimension plus large qu'un simple repas, nous pourrions organiser dans l'après-midi un concours interne avec remise des prix en début de soirée. Il semble que ce concours serait l'occasion pour tous nos nouveaux membres de participer à une première compétition et donnerait plus d'attrait à cette manifestation.

Afin que chacun d'entre nous puisse profiter au mieux de la journée et de la soirée, il est proposé que le repas soit confié à un traiteur ; sachant que le prix d'achat doit être le plus bas possible pour que chacun puisse y participer, cela est d'autant plus important que cette année nous avons de nombreuses familles adhérentes.

La demande de participation aux frais ne devrait pas excéder les 12 € par adulte et les 6 € par enfant (10 et 5, si possible), l'association offrant les boissons.

Bien entendu, la participation au concours serait gratuite.

Eléments de discussion : les administrateurs rappellent que la tradition veut que l'on organise « le tir à l'oiseau » le dimanche de la Saint Sébastien ; s'engage alors une discussion pour savoir si les deux manifestations peuvent mener de front, communément ou séparément.

**Décision du Conseil d'Administration :**

**Il est décidé à l'unanimité des votants de séparer les deux manifestations.**

« Le tir à l'oiseau » se fera le dimanche 20 janvier à partir de 10 heures, il sera suivi d'un repas pris au terrain et ceux qui le voudront pourront faire un parcours après.

**Le repas associatif se fera le samedi 2 février** et sera précédé dans l'après-midi d'un concours interne.

A partir de 14 h, concours interne sur le parcours 3D / à partir de 19h30, repas dans une des salles de la commune. Le prix du repas devra être le plus accessible possible et dans la fourchette proposée.

Mme. Lecat se charge d'approcher notre traiteur habituel pour qu'il établisse un devis.

4<sup>ème</sup> point : ANIMATIONS ET CONCOURS 2019, TRAVAUX A REALISER

Il conviendrait de faire le point sur les travaux qu'il nous reste à effectuer, surtout dans la perspective des concours 2019.

En ce qui concerne le concours officiel, la FFTL nous a inscrit à son calendrier comme l'année dernière pour le week-end de la Pentecôte qui tombe en juin.

En ce qui concerne le concours amical, il nous faut décider si nous le faisons ou non et si oui à quelle date.

Au niveau des parcours :

- Finaliser le parcours « cibles 3 D » :
  - le porter à 21 cibles
  - améliorer les protections là où c'est nécessaire
  - refaire le fléchage
  - s'assurer de la conformité avec les normes FFTL et les normes de sécurité
- Réaliser le parcours cartes :
  - finaliser de le plan de l'implantation
  - acheter les cibles et rénover celles que nous prendrons sur le practice
  - fabriquer les protections contre la pluie
  - implanter les cibles
  - réaliser le fléchage

Au niveau du practice :

- ajouter des cibles au regard du nombre d'archers (vielles 3D)
- implanter la cible « paille » (longue distance)
- implanter le puching bow

Il faut voir comment l'on peut associer le maximum de membres à l'ensemble de ces tâches et mettre en place le calendrier d'intervention.

Eléments de discussion : la question des priorités de se pose surtout au regard des disponibilités de chacun pour les travaux / par ailleurs, il est souhaité que soit associé aux travaux et tâches diverses l'ensemble des membres de l'association.

Il est rappelé que le concours officiel FFTL se déroulera le 9 juin.

**Décision du Conseil d'Administration :**

**Il est décidé à l'unanimité des votants que :**

- la priorité doit être donnée à la finition du parcours 3D
- la réalisation du parcours « carte » ne débutera qu'après la finalisation du 3D
- le practice doit être réaménagé au regard du nombre d'archers aux séances d'entraînement et une note doit être réalisée pour fixer les modalités d'échauffement
- le concours officiel se déroulera le 9 juin 2019, le principe d'un concours sur deux jours sera fonction de l'avancée des travaux
- le principe d'un concours amical est maintenu et sa tenue sera fonction de l'avancée des travaux

En ce qui concerne les perspectives d'animation pour l'année 2019, Mr. Lescastreyres fait part d'une proposition qui lui a été faite par un camping de Sanguinet pour une animation « tir à l'arc » de 2h (17h à 19h), une fois par semaine pendant 6 semaines au cours de l'été.

La prestation serait rémunérée à hauteur de 500 € la séance et ils fournissent les filets de protection.

Eléments de discussion : la proposition apparaît comme très intéressante au regard des recettes générées, mais la question se pose de l'éloignement du camping et de la nécessité, si nous acceptons la proposition, d'établir un calendrier prévisionnel des membres de l'association assurant la prestation.

**Décision du Conseil d'Administration :**

**Il est décidé à l'unanimité des votants que :**

- la proposition mérite d'être étudiée dans le détail, le Président est chargé d'établir un prévisionnel des frais à engager pour la réaliser (déplacements principalement) et de dégager le bénéfice envisageable
- les membres susceptibles d'assumer la responsabilité d'une telle animation seront consultés sur leur possible participation
- la compatibilité de mener de front cette animation avec les celles qui se répètent annuellement doit être vérifiée
- l'ensemble de ses éléments doivent réunis rapidement pour donner une réponse dans des délais relativement courts.

#### 5<sup>ème</sup> point : QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme Lecat pose la question d'un possible soutien financier lors de la participation à des concours officiels ou non, soit en participant aux frais de déplacements, soit aux frais d'inscription.

Après discussion sur le principe même de ce soutien et sur les modalités envisageables, **Il est décidé à l'unanimité des votants que :**

- ce soutien concernera la participation à des concours régionaux où l'association souhaite être représentée, l'inscription se faisant alors de manière groupée
- une enveloppe annuelle maximale de 300 € sera consacrée à ce soutien
- cette disposition pourra être revue autant que nécessaire

- 2) Il est décidé que l'entraînement sera suspendu pendant les fêtes de fin d'année, les membres seront avertis par courriel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 08.12.2018

Le Président  
Jacques ALVAREZ

La Secrétaire  
Maylis LECAT